



Date : 26/05/2008

La documentation juridique au Rwanda: l'accessibilité par le biais du numérique

Anne-Marie Auger

Conseillère en gestion de l'information et développement international

Jonas Mutwaza

Bibliothécaire responsable de la bibliothèque du Centre d'information et de documentation du Tribunal pénal international pour le Rwanda / Kigali

Meeting:

130. Government Information and Official Publications

Simultaneous Interpretation:

English, Arabic, Chinese, French, German, Russian and Spanish

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL

10-14 August 2008, Québec, Canada

<http://www.ifla.org/iv/ifla74/index.htm>

Sommaire

Un vaste chantier est en cours de réalisation concernant l'amélioration de l'accès à la documentation juridique au Rwanda. Deux principaux acteurs sont directement impliqués : la bibliothèque de l'actuel Centre d'information et de documentation du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le futur Centre National d'accès à l'information juridique du Rwanda (CNAIJ).

Le TPIR joue un rôle important dans le cadre de ses services à la collectivité (Outreach and Capacity Building Program) en faveur du public rwandais en diffusant l'information disponible en format électronique. Elle participe aussi à la vulgarisation des ressources gratuites (Open Access Initiativeⁱ) et les ressources INASP-PERIⁱⁱ (International Network for the Availability of Scientific Publications – Programme for the Enhancement of Research Information) à ses utilisateurs et à tous les partenaires du tribunal et planifie également de les étendre à toute la région des grands lacs africains.

Encore embryonnaire, le Centre National d'Accès à l'Information Juridique du Rwanda (CNAIJ) s'inscrit dans la volonté du Gouvernement rwandais de mettre à la disposition des Cours et Tribunaux et autres institutions étatiques et privées, un accès électronique à l'information juridique pertinente. A ce jour, les codes et lois du Rwanda sont accessibles par le biais d'un site web (www.amategeko.net), mais l'accès est encore limité en région.

Dans le cadre de son Plan de développement 2007-2011, en association avec le Outreach and Capacity Building Program du TPIR à travers son Centre d'information et de documentation basé à Kigali (Rwanda), il est prévu la mise en place de bornes électroniques pour un accès de l'information juridique en région. Cette initiative pourrait être réalisée dans le cadre du Projet e-Rwanda (www.erwanda.org), lequel vise à rendre disponible l'information numérique dans toutes les provinces du pays. Il est également prévu un projet d'archivage électronique de la jurisprudence, en complément à celle du TPIR, qui contient entre autres documents, tous les jugements rendus, un CD-ROM contenant les procédures judiciaires et d'autres informations.

Il existe une volonté certaine, de la part des autorités rwandaises et des professionnels de l'information du pays, à vouloir mettre sur pied un réseau d'information juridique électronique, en mesure d'offrir aux clientèles cibles un accès décentralisé, moderne et efficace à l'information juridique, et ainsi les supporter dans leur pratique. Les projets en cours représentent un défi, mais constituent également un bel exemple d'initiative de diffusion de l'information gouvernementale et de défi face à la «fracture numérique».

Introduction

La mondialisation s'accompagne d'une extension et d'une densification des réseaux. C'est par l'Internet, le réseau des réseaux, que transitent les flux d'information qui seraient un nouveau vecteur du développement. Le fossé qui sépare ceux qui ont accès aux TIC et les autres est généralement qualifié de "fracture numérique". Pour cette raison, l'accélération de la connectivité et de la diffusion de l'Internet au Rwanda constitue une priorité stratégique pour les bailleurs de fonds.

Grâce à un ambitieux programme de relance économique baptisé "Vision 2020", le gouvernement rwandais veut hisser le pays au rang des nations à revenu moyen, en modernisant notamment son agriculture et son industrie et en développant le secteur des services, en particulier le tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le Rwanda a fait des progrès pour élaborer un cadre de développement économique et social général des TIC. Le gouvernement rwandais a entamé la mise en œuvre du Plan l'Infrastructure Nationale de Communication et d'Information (NICI Plan). Pour en arriver là, le pays a entrepris l'élaboration minutieuse du cadre de politique des TIC impliquant les parties prenantes clés et les planificateurs de haut niveau. Le Rwanda s'est engagé dans une mobilisation intensive de ressources pour exécuter le Plan, notamment la mise en place de l'ambitieux projet e-Rwanda.

Parallèlement, un vaste chantier est en cours de réalisation concernant l'amélioration de l'accès à la documentation juridique au Rwanda. Les organisations concernées, soient le Centre d'information et de documentation du Tribunal pénal international pour le Rwanda

(TPIR) et le futur Centre National d'accès à l'information juridique du Rwanda (CNAIJ) pourront ainsi profiter des initiatives entreprises dans le cadre du projet e-Rwanda en termes d'infrastructures Internet.

La présente communication se penchera sur les initiatives accomplies jusqu'à présent en ce qui concerne la diffusion de l'information juridique au Rwanda. Des projets concrets ont été accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne la diffusion de l'information en format numérique. Mais ce n'est qu'un début. D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment la diffusion de l'information en provinces et/ou districts. Dans ce sens, le Rwanda pourra servir de modèle pour éviter que la "fracture numérique" soit surmontée non seulement au niveau international mais également au niveau national.

Le Rwanda l'ère du numérique

Le Projet e-Rwanda

Financé par la Banque Mondiale, le Projet e-Rwandaⁱⁱⁱ, un des départements de RITA (Rwanda Information Technology Authority^{iv}), est un moyen d'atteindre les objectifs de la Vision 2020 et de répondre aux Plans de l'Infrastructure Nationale de Communication et d'Information (NICI Plan). Le projet vise à aider le pays à apporter des améliorations à ses systèmes opérationnels et de prestation de services, surtout en milieu rural, en mettant l'accent sur le recours à la technologie comme facteur de croissance et de développement. Il a pour but de moderniser les principaux systèmes internes de l'administration qui sont d'une importance primordiale pour la stratégie globale de développement du pays.

Ce projet comprend quatre (4) composantes:

1. Renforcer l'efficacité de l'administration publique par la mise en place d'infrastructures de technologies de base dans les ministères et leurs agences et d'un système d'intranet reliant toute l'administration étatique;
2. Améliorer la qualité des services livrés aux citoyens et aux entreprises. Aussi le gouvernement vise à améliorer l'accès à l'information (information sur les services de la Santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement et la Justice) par l'installation de Point d'Accès Publics, la mise en place de site Internet et d'autres moyens traditionnels;
3. Moderniser l'accès aux services publics grâce à des applications appropriées via Internet ou Intranet du gouvernement. Cette composante aidera le gouvernement à encourager et à améliorer l'accès aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans les zones reculées du pays en s'appuyant sur les Points d'Accès Publics;

4. Aider le gouvernement à établir un système de gestion de projet pour le suivi du processus de changement qui sera déclenché par la mise en oeuvre des réformes mentionnées plus haut.

Une des composantes du Projet e-Rwanda vise particulièrement à élaborer un système de gestion de l'information comprenant des politiques et standards communs de préservation et d'archivage de stockage et de diffusion de l'information pour toutes les organisations gouvernementales du pays. Un Plan d'action sera en outre développé afin de mettre en place des systèmes modernes et performants de stockage, de recherche et de diffusion de l'information. Il va sans dire que les institutions œuvrant dans le domaine de la justice en profiteront grandement.

État de l'information juridique au Rwanda

L'information juridique disponible

L'information juridique disponible comprend la législation, la jurisprudence, la doctrine et les documents que l'on retrouve dans les différents registres officiels du Gouvernement rwandais.

Plusieurs intervenants jouent des rôles différents dans la création et la diffusion de ces principales sources de droit : le gouvernement, le secteur de la justice, les facultés de droit des universités rwandaises, le sénat, le parlement ainsi quelques organisations non gouvernementales comme Avocats Sans Frontières etc...

La législation

La législation Rwandaise est disponible sur support imprimé par le biais du Journal officiel (JO). Les codes et lois du Rwanda de 1885 à nos jours sont disponibles en ligne depuis la fin de l'année 2006 à l'adresse suivante « <http://www.amategeko.net> »

Ce site permet de faire le repérage des titres et dans le plein texte des articles. Il offre également la recherche par date et selon la nature des documents dans le mode avancé. Malgré cela, les recherches y sont laborieuses et l'affichage des résultats demande à être amélioré de façon significative. Ce site n'a pas été encore publicisé et n'est donc pas connu de la communauté juridique rwandaise.

Le Journal officiel (JO) est quant à lui disponible en ligne depuis 2004 sur le site Internet de la Primature à l'adresse «<http://www.primature.gov.rw> »

Pour compléter la recherche dans le Journal officiel, il existe aussi un répertoire permettant de trouver les références aux textes législatifs du Rwanda.

La jurisprudence

Une équipe de documentalistes à la Cour Suprême a démarré en 2005 la publication imprimée de recueils de jurisprudence dont trois (3) ont déjà été élaborés. Ils traitent respectivement du viol, des crimes économiques et des différents thèmes du droit. Il en existe également trois autres publiés par l'ancienne section de la cour suprême à savoir la cour de cassation. La Cour Suprême, la Haute Cour et les Tribunaux de Grande Instance y sont représentés.

Il existe également un recueil de décisions publiées en texte intégral (jugement brut) distribués uniquement aux juges.

Il est à souligner que les arrêts de la Cour Suprême ainsi que les jugements de la Haute Cour et des Tribunaux de Grande Instance sont disponibles en format électronique depuis 2005. De plus, un projet d'archivage électronique du système judiciaire rwandais est actuellement en phase de démarrage à la Cour Suprême ce qui pourrait faciliter le processus de cueillette des jugements.

Ce projet permettra la numérisation et l'accès aux jugements rendus dans les cours et tribunaux datés d'avant 2005. L'étude du projet a été validée par les spécialistes du droit, de la documentation et de l'ICT au niveau du secteur judiciaire et la recherche du financement du projet est en cours afin de pouvoir l'implanter.

La jurisprudence des contentieux du génocide

De 1996 à 2005, Avocats sans frontières, en collaboration avec la Cour Suprême, a publié un recueil de jurisprudence sur les contentieux du génocide au Rwanda. Les décisions qui s'y retrouvent sont traduites, classifiées et résumées.

Sur son site web (<http://www.asf.be/index.php?module=publicaties&lang=fr&id=53>) on peut avoir accès à la compilation des chroniques judiciaires, au monitoring des juridictions gacaca et au recueil de jurisprudence (ici les jugements et arrêts sont classés par juridiction rwandaise).

L'information juridique en format numérique

En résumé, les sites suivants procurent de l'information juridique rwandaise en ligne :

- Le site de la primature du Rwanda, contenant les derniers numéros parus au journal officiel;
- Le site www.amategeko.net publie l'intégralité des Codes et lois du Rwanda ;
- www.rwandainvest.com - site de promotion des investissements
- www.minecofin.gov.rw - site du ministère des finances
- www.bnr.rw - site de la Banque Nationale du Rwanda comprenant notamment toute la réglementation bancaire et des changes.
- Le catalogue collectif des bibliothèques des trois institutions du secteur judiciaire disponible à l'adresse suivante : «<http://www.scribnet.org/library> »

Le Centre d'Information et de documentation du TPIR : un grand pas vers l'accès au numérique.

Créé en Septembre 2000, le Centre d'information et de documentation est dénommé également « Umusanzu Mu Bwiyunge », ce qui signifie « Contribution à la réconciliation ». Le Centre a été mis en place dans le souci d'une part, d'être un point focal pour les activités du TPIR au Rwanda afin de matérialiser la coopération entre le tribunal et le Rwanda, et, de diffuser le travail accompli par le tribunal d'autre part.

Il est intéressant de noter que le Centre a été constitué en tant qu'outil pour la réconciliation et le retour de la paix et en tant que moyen offert au public rwandais pour suivre de près ce qui se passerait au tribunal à Arusha (d'où le nom de Umusanzu Mu Bwiyunge).

Le Centre d'information et de documentation offre deux services à savoir, le service des relations publiques et presse et celui de la documentation (Bibliothèque). La bibliothèque du Centre est une entité de la bibliothèque juridique et de référence du TPIR^v créée en juillet 1998 et rattachée à la division des services judiciaires et juridiques sous la tutelle du Greffier Adjoint du Tribunal.

Le Centre de documentation du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Kigali

On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle joué par le Centre de documentation Umusanzu au Rwanda. En effet, suite au génocide de 1994 qui a vu tout disparaître, l'importance d'une telle bibliothèque spécialisée ouverte au public et possédant un fonds documentaire important dans le domaine du droit international et sur le génocide ne fait aucun doute. Outre les professionnels du droit (procureurs, avocats, enseignants des nouvelles universités privées et de l'Université nationale (UNR), étudiants et chercheurs etc.), elle dessert une population en majorité rwandaise d'environ 80 utilisateurs par jour.

Le Centre possède une collection d'environ 2200 titres et constituée en grande partie des ouvrages, de la littérature grise (rapports, thèses ou mémoires) publiée au Rwanda. En plus, de la collection imprimée, la bibliothèque a accès à une série des ressources électroniques (ressources INASP-PERI, et autres initiatives libres) et à une variété des bases de données juridiques (Westlaw, LexisNexis, HeinOnline, JSTOR etc) accessible par identification de l'adresse IP.

D'emblée, le Centre Umusanzu, devient de plus en plus incontournable dans la diffusion de l'information juridique tant sur le support papier que sur le support électronique au bénéfice du système judiciaire rwandais en cette période de fin de mandat du tribunal.

En vue d'atteindre les résultats escomptés, le Centre a mis en place une série de projets allant dans le contexte de renforcement des capacités des professionnels du secteur judiciaire rwandais. On peut citer:

1. Appui au renforcement des capacités dans l'usage des informations électroniques et / ou numériques. Ce projet se concrétise sous forme de formations (recherche d'information juridique : méthodes et outils) et suivi en faveur des professionnels de la justice, étudiants en droit en vue de l'accroissement de leurs connaissances. En effet, les bibliothèques aux ressources souvent maigres, peuvent à présent, grâce à ces initiatives, permettre à leurs chercheurs d'accéder à toutes les informations dont ils ont besoin immédiatement et sans avoir à faire de gros investissements pour acquérir les outils sous support papier qui sont souvent chers et dont l'expédition peut non seulement être coûteuse mais présenter des risques (pertes ou dégradations pendant le transport). Ceci sans conteste, contribuera, par effet de cascade, à l'accroissement des connaissances et qui sait, au développement des pays bénéficiaires à moyen et long termes ;

2. Apport de l'expertise dans le choix et la mise en place des systèmes de gestion de l'information ;

3. Implantation des centres satellites d'information dans les provinces ou districts. L'équipement, l'achat des ouvrages de référence, la connectivité à Internet ont été fait dans les dix provinces du pays en vue de permettre aux cours et tribunaux d'accéder aux informations juridiques le plus rapidement possible. Il est prévu également de copier le catalogue de la bibliothèque du centre et de l'installer sous forme CDROM dans les dix centres satellites, et il pourra être interrogeable et ainsi les utilisateurs pourront accéder aux références des documents de la bibliothèque à Kigali et créer ainsi un mécanisme de prêt entre les différentes unités.

4. Vulgarisation de l'accès aux ressources juridiques et initiatives libres valables pour le Rwanda. Comme pour tous les pays en développement, le Rwanda peut s'approprier des ressources et initiatives libres mises à disposition par les grands éditeurs des revues scientifiques tels que Oxford, Cambridge, Blackwell, EBSCO, Springer, HeinOnline etc... diffusées par INASP-PERI. Il existe aussi des ressources gratuites accessibles via Internet comme Directory of Open Access Journals, Open J gate offrant des ressources incontournables qui valent la peine d'être diffusées et qui jusque là sont méconnues des différents usagers.

5. Négociation en faveur de certaines institutions du Rwanda de l'accès aux ressources ci-haut mentionnées.

6. Organisation des conférences sur la sensibilisation quant au rôle des technologies de l'information clé pour le développement économique et social.

Le Centre d'accès à l'information juridique (CNAIJ)

L'objectif du projet est résumé comme suit :

« Mettre en place d'un Centre national d'accès à l'information juridique (CNAIJ) afin de faciliter aux professionnels du droit un accès efficace à l'information et aux ressources documentaires en matières juridiques et judiciaires, sur place ou à distance, en utilisant les supports classiques, et ou les nouvelles technologies de l'information ». Sa mission se lit comme suit :

« Assurer l'accessibilité, le développement et la conservation de l'ensemble de l'information juridique rwandaise, et offrir aux praticiens du droit, aux chercheurs et citoyens rwandais, un accès facile et rapide à toutes les autres sources d'information juridique, quel que soit l'emplacement géographique des clientèles. »

Présentement sous projet de loi, la mise en place du CNAIJ permettra de consolider et de regrouper les ressources informationnelles, humaines, matérielles et financières de trois (3) bibliothèques, soient celle du MINIJUST, celle du Parquet Général et celle de la Cour Suprême. Ce projet contribuera au développement d'un fonds documentaire commun et à améliorer les compétences des professionnels en place en matière de gestion de l'information juridique, afin d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Jusqu'à présent, les trois bibliothèques visées par le projet opèrent de manière autonome en ce qui concerne la gestion de leurs ressources documentaires, humaines et financières : un audit sommaire a révélé qu'il n'existait pas de rationalisation et de mise en commun des ressources matérielles, humaines et budgétaires. Cependant, la réalisation en août 2006 d'une base de données bibliographique en ligne a constitué un premier pas vers la consolidation des ressources.

Futurs développements du CNAIJ

Le CNAIJ est un organisme qui répondra aux impératifs contemporains en matière d'accès à l'information juridique, tout en instaurant des nouvelles habitudes de recherche plus efficaces dans un environnement technologique évolutif.

Les principales composantes du rôle qui lui est confié sont les suivantes :

- Développer et maintenir un ensemble de ressources et de services visant à optimiser l'exploitation de l'information juridique, sur tous supports, disponible localement, en région ou à l'étranger;
- Rendre accessible ces ressources et ces services aux professionnels œuvrant dans le domaine du droit, et ce, peu importe le lieu et le domaine de pratique;
- Participer à la formation des clientèles par la mise en place et le maintien de services visant à développer la compétence informationnelle;

- Participer à l'enrichissement, à l'exploitation et à la conservation du patrimoine documentaire juridique rwandais.

Le futur CNAIJ deviendra la source première d'information pour l'ensemble des intervenants du Secteur de la Justice au Rwanda. Il pourra contribuer à la promotion du droit, à la compétence des juristes et des magistrats ainsi qu'à la qualité du système de justice du pays.

L'accès à l'information : une priorité

À court terme, le CNAIJ vise à mettre au service des intervenants en matière de justice, et ce, dans tous les coins du pays, des ressources informationnelles juridiques et des outils d'accès rapide et facile à ces mêmes ressources de manière à :

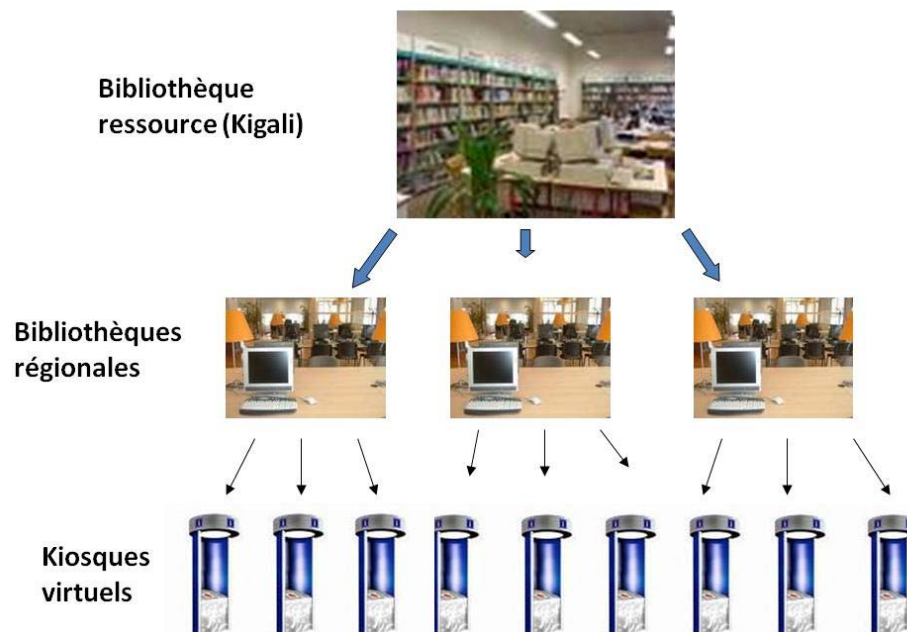
- Fournir l'accès à toute l'information juridique nécessaire à la pratique du droit à des coûts raisonnables;
- Publier et diffuser l'information juridique rwandaise principalement en termes de jurisprudence et de doctrine;
- Supporter la compétence professionnelle dans le domaine du droit;
- Rehausser le niveau de service offert en matière d'information juridique;
- Assurer l'accès et la livraison, directement aux utilisateurs, à l'intérieur de délais raisonnables (service de prêt).

Dans le but d'assurer la réalisation de sa mission, le Centre désire se doter d'une structure de services décentralisée lui permettant d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont mises à sa disposition. Les services offerts par le Centre seront donc divisés en deux (2) grandes catégories :

- Les services de proximité;
- Les services à distance.

Le schéma suivant représente la structure de service proposée.

Structure de service du Centre



Des services de proximité, seront disponibles à la bibliothèque ressources située à Kigali, cette dernière constituant le point de service pouvant répondre de façon appropriée aux besoins variés de la clientèle. Dans une deuxième étape, les usagers pourront également se rendre dans l'une des bibliothèques régionales : ces dernières pourront être établies dans chacune des provinces du pays, notamment dans les palais de justice.

Quant aux services à distance, ils seront accessibles à toutes les régions et la clientèle pourra les utiliser via des kiosques (Centres locaux), situés dans certains établissements à Kigali et en région, ou via leur poste de travail personnel. Il est prévu d'installer des kiosques lorsque les bibliothèques régionales seront bien implantées. Un site Internet permettra aux usagers d'avoir accès à des documents numérisés, au catalogue de bibliothèque et autres bases de données en ligne.

Une collaboration entre le CNAIJ et le Centre UMUSANZU

Afin d'éviter la duplication des ressources humaines, matérielles et financières, une entente a été conclue en juin 2007 entre le CNAIJ et le Centre Umusanzu. A partir de juillet 2007, les deux entités ont conjointement fait le tour du pays pour voir et apprécier les locaux (en dix localités) qui serviront en même temps de bibliothèques régionales du CNAIJ et d'extensions du Centre Umusanzu.

Les grands enjeux

Il va sans dire que ce grand projet de diffusion de l'information juridique à travers le pays pose de nombreux défis. Voici les principaux enjeux qui conditionneront la mise en place du projet :

- Assurance de la pérennité des projets par le biais de ressources financières adéquates, stables et récurrentes;
- Développement d'un Fonds documentaire dans le domaine du droit, répondant aux besoins des clientèles;
- Accès facile et convivial à l'information juridique;
- Acquisition de l'expertise en sciences de l'information et en management;
- Accès à Internet plus performant;
- Disponibilité du support technologique;
- Accès à des espaces adéquats;
- La concertation avec les autorités concernées ;
- La Communication des services.

Conclusion

Il existe, en termes d'opportunités, une volonté certaine, de la part des autorités rwandaises, à vouloir mettre sur pied un Centre d'information juridique intégré et structuré, en mesure d'offrir aux clientèles cibles un accès décentralisé, moderne et efficace à l'information juridique et ainsi les supporter dans leur pratique. Dans ce sens, le Centre Umusanzu a déjà entrepris maintes activités. Les professionnels de l'information sont motivés et désireux de fournir un service de haute qualité.

Le projet e-Rwanda contribuera sans aucun doute à la mise en place d'infrastructures adéquates à travers le pays. Mais les outils de recherche, les systèmes de métadonnées tels les catalogues, les systèmes de soutien à l'utilisateur et les équipements adéquats à travers desquels l'information numérique est transmise demeureront des défis de taille.

Le manque de ressources financières et la dépendance envers les bailleurs de fonds pour le financement de la mise en place du Centre constituent sans aucun doute une des plus importantes contraintes. Le défi est d'assurer un financement stable et continu (on pense ici au développement des compétences des professionnels et au développement des collections). Même si la Banque Mondiale s'est intéressé au projet pour la phase d'analyse et de planification, les autorités rwandaises de même que les acteurs impliqués devront sans cesse justifier leur projet de manière à obtenir le financement adéquat.

L'accès à l'information juridique, à la connaissance, aux technologies, aux services et leur utilisation efficace par les praticiens du droit et la population sont des outils essentiels de développement de la pratique du droit au Rwanda, et par la bande, du développement de la société démocratique. Le danger est dans la marginalisation de ceux qui n'auront pas accès à l'information, mais ce grand projet constitue un exemple concret qui vise à surmonter cet écart.

Notes

ⁱ Le site de l'Open Access initiative peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.openarchives.org/>

ⁱⁱ Le site du INASP peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.inasp.info/>

ⁱⁱⁱ Des informations à propos du contenu de ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=64624210&theSitePK=2748750&menuPK=2805043&Projectid=P098926>. Le projet possède également un site web : <http://www.erwanda.org/>

^{iv} Le site de RITA peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.rita.rw/>

^v Le site de la bibliothèque du TPIR peut être consulté à l'adresse suivante : <http://69.94.11.53/FRENCH/library/abouttextFR.htm>